



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



Chantiers collectifs dans la construction et l'aménagement : retours d'expériences



► **Un réseau d'expériences innovantes pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain**



De nombreuses communes s'interrogent sur la mise en œuvre de chantiers d'insertion, de chantiers de formation ou de chantiers participatifs d'habitants lors de la construction de bâtiments ou d'aménagements publics. Il n'est pas rare que pour des motifs juridiques, d'assurance, de méthodologie, de connaissance des acteurs, ... les communes soient stoppées dans leur élan.

A travers 4 exemples et retours d'expériences, ce document a pour objectif de montrer comment des communes s'y sont prises pour aller jusqu'au bout de leurs envies.

➤ Les 4 projets pris en compte

- **Mouais (44)** : construction de la salle multi-fonction en ossature bois et paille et réalisation de murs intérieurs en terre avec un chantier d'insertion et de bénévoles encadré par des artisans spécialisés. Participation d'un chantier de formation. Bar réalisé avec des tonneaux de récupération par des bénévoles
- **CC de Saint-Méen-Montauban/Muël (35)** : construction d'un multi-accueil en ossature bois et paille avec un chantier de bénévoles encadré par des artisans spécialisés, pour la pose de la paille et des enduits terre
- **Saint-Ganton (35)** : construction d'une école dont la quasi-totalité des murs intérieurs sont en brique de terre crue réalisés et posés par un chantier d'insertion et un artisan, avec la participation d'habitants pour la fabrication. Réalisation du mur extérieur de parement en pierres entièrement par des bénévoles avec des pierres récupérées sur la commune. Meubles réalisés par un ESAT. Espaces verts réalisés par une MFR.
- **Vignoc (35)** : construction de l'abri-bus en référence à l'ancien abri de tram, avec du bois prélevée dans une haie communale, travaillé et monté sur place, avec l'association « Des arbres et des hommes »

➤ Chantiers participatifs, chantiers d'insertion, chantiers de formation ?

Chantiers collectifs ou chantiers participatifs : chantiers où l'on fait travailler ensemble des personnes, le plus souvent bénévoles et non professionnelles : habitants, enfants... L'objectif est avant tout le faire ensemble, l'implication sur un projet commun, le partage...

Chantiers d'insertion : chantiers qui sont confiés, via une structure d'insertion par l'économique, à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. L'objectif est avant tout de contribuer à l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.

Chantiers de formation : chantiers où des personnes en formation participent en travaux. L'objectif est de permettre à des personnes d'appliquer les connaissances apprises sur un chantier professionnel.

➤ Les motivations des élus

Lorsque l'on interroge les élus qui ont porté ces projets sur leurs motivations à engager des chantiers collectifs avec des matériaux locaux, les motivations les plus souvent énoncées sont :

- Favoriser le développement local par le recours à des ressources locales et à des hommes du territoire
- Faire participer les habitants et les impliquer dans le projet communal
- Favoriser la formation, les transferts de savoir-faire, la transmission de la culture et des connaissances
- Contribuer à l'insertion professionnelle, sur des chantiers motivant pour leur caractère innovant
- Préserver le patrimoine et l'environnement en réalisant des constructions avec des matériaux écologiques et sains, qui s'inscrivent dans le patrimoine existant

➤ 6 points de vigilance

Au gré des 4 projets suivis, le réseau BRUDED a identifié 6 points qu'il est important de questionner pour mener à bien des chantiers de ce type.

1. Affirmer la volonté politique de mener ce type de chantiers, dès le recrutement de la maîtrise d'œuvre de conception et tout au long du projet, afin de garantir que les chantiers se concrétisent
2. S'assurer en amont de la présence de structures compétentes et volontaires pour mener à bien les travaux et encadrer les chantiers : artisans, associations d'insertion, centres de formation, associations locales...
3. Se prémunir des aspects assurantiels : assurance des personnes (bénévoles), assurance décennale de l'ouvrage réalisé, assurance dommage ouvrage...
4. Trouver la ou les procédures pour mettre en œuvre les chantiers : appels d'offre classique, conventions diverses...
5. Trouver les bons vecteurs de communication pour inviter des habitants et citoyens à participer
6. Bien associer et coordonner l'ensemble des parties prenantes pour que les travaux se déroulent parfaitement

Les 4 retours d'expériences qui suivent vous indiqueront la manière dont des communes adhérentes de Bruded s'y sont prises.

D'autres initiatives et documents ressources :

Au-delà des exemples présentées, de nombreuses communes ont mené des chantiers collectifs, dépassant parfois le thème de la construction :

- **Langouët (35)** : auto-construction accompagnée par les compagnons bâtisseurs pour la construction d'éléments connexes à des logements commercialisés en VEFA
- **Silfiac (56)** : construction d'une salle associative
- **Trémargat (22)** : aménagement du bourg
- **La Chevallerais (44)** : construction de l'école (briques de terre crue)
- **Bouvron (44)** : construction de l'école (briques de terre crue)
- **Quistinic (56)** : construction de la cantine scolaire et garderie (en projet)
- **Saint-Médard (35)** : auto-construction accompagnée par les compagnons bâtisseurs pour la construction de logements sociaux (à venir)
- **La Vraie Croix (56)** : plantation avec les habitants de bords de murs
- **Monteneuf (56)** : restauration avec des bénévoles du petit patrimoine
- ...

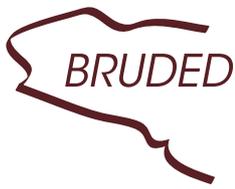
Notre site Internet est régulièrement enrichi de ces initiatives et de documents types qui vous permettront d'avancer plus vite et plus loin dans votre projet : www.bruded.org

CONTACT :

BRUDED - 19, rue des Chênes - 35630 Langouët - contact@bruded.org – www.bruded.org

BRUDED est soutenu par :





Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► **Mouais (44)**

Chantier d'insertion, de formation et d'habitants pour la salle multifonction

La salle multifonction allie ruralité des matériaux utilisés (bois, paille, terre...) et modernité de la conception (étanchéité à l'air, géothermie pour le chauffage...) avec la volonté forte qu'elle soit faite pour les habitants de la commune et construite par des hommes du territoire. Chantiers d'insertion, de formation et d'habitants ont été orchestrés pour la mettre en œuvre.

Que ce soit lors du recrutement de la Maîtrise d'œuvre de conception, lors de la conception ou lors de la phase chantier, Yves Daniel, député-maire de cette petite commune rurale de 376 habitants, a toujours clairement affirmé la volonté de faire une salle « avec des matériaux et des acteurs du territoire pour les acteurs du territoire ».

Un engagement fort qu'il a fallu défendre tout au long du projet, face aux différents interlocuteurs. Le maire regrette d'ailleurs de n'avoir écrit un cahier des charges précis sur ce point, « pour que la philosophie du projet soit systématiquement transmise aux différents acteurs ». Selon lui, « le plus difficile est de trouver le pilote qui va coordonner l'ensemble des acteurs, dans ce type de projets multi-partenarial ».

↗ En amont, des échanges avec les acteurs

Pour s'assurer que ce projet était techniquement réalisable et intéressait des acteurs locaux, une réunion organisée par la commune et son assistance à maîtrise d'ouvrage (la SELA – Société d'Aménagement de Loire-Atlantique) a eu lieu en amont. Elle réunissait :

- la SCOP **Tierr'Habitat** (spécialisée dans les briques de terre crue (BTC), paille, enduits...),
- la **MFR de Riaillé**, qui propose une formation en éco-construction,
- la Sté **Elément terre**, membre du Réseau Français de la construction paille,



Professionnels de la région, habitants bénévoles, salariés en insertion, stagiaires en formation... une réalisation des hommes et des femmes du territoire !

- l'**ACPM** (Ateliers et Chantiers du Pays de la Mée)
- et **BRUDED**.

↗ Une tentative d'appel d'offre classique

Suite à cette réunion et devant l'intérêt manifeste des acteurs, les élus et l'AMO ont pensé pouvoir rester dans un cadre d'appel d'offre classique. L'ensemble des lots y a donc été intégré, y compris le lot n°4 qui concernait la réalisation :

- de l'isolation en paille de 2 murs extérieurs avec réalisation d'enduits de finition en terre
- de murs de parement en pisé et en bauge (terre) à l'intérieur
- de murs de parement en brique de terre crue (BTC) à l'intérieur.

Pour autant, lors de la consultation initiale, aucun des acteurs n'a répondu à l'appel d'offre, n'ayant été averti de sa parution.

Et lors de la 2ème consultation, seule la SCOP Tierr'Habitat a répondu, dans l'urgence, et par conséquent sans avoir pu se mettre en relation avec les autres acteurs pour une réponse commune.



Le maire présente les murs intérieurs en bauge, pisé et briques de terre crue.

De fait, ayant envisagé les travaux avec le seul recours à des artisans spécialisés, le montant des travaux estimés par la SCOP était 2 fois supérieur à l'estimation réalisée par la Maîtrise d'œuvre : le lot a donc été considéré comme infructueux.

➤ Une convention en direct avec une association d'insertion

Au final, après une nouvelle réunion réunissant les acteurs, la commune et la SELA ont décidé de reprendre le dossier en main et de sortir le lot n°4 de l'appel d'offre pour le confier à l'ACPM, une association accompagnant des salariés en parcours d'insertion. Ne disposant pas de compétences techniques spécifiques sur les réalisations à mener, l'ACPM a sous-traité l'encadrement et la formation des ouvriers en insertion et encadrant technique à :

- **Elément Terre** pour la paille
- **Alternative** pour le pisé et la bauge
- **Tierr'Habitat** pour les BTC.

Un encadrant technique de l'ACPM a également suivi, en aval du chantier, une formation sur la réglementation applicable à la construction de murs de paille.

“ Il nous a fallu nous battre pour réaffirmer tout du long la philosophie du projet. A chaque fois, des arguments nous étaient avancés pour nous prouver que c'était techniquement impossible, non réglementaire, trop cher.. ”



Yves Daniel,
maire de
Mouais

Associer un chantier de formation

Très en amont, lors des réunions d'échanges, les plannings ont été évoqués avec la MFR de Riaillé de façon à faire correspondre les semaines de mise en œuvre de la paille avec des semaines de terrain du planning de formation.

Ainsi, une dizaine de stagiaires en formation éco-construction à la MFR sont intervenus pour la pose de la paille, encadrés par Vincent Corbard, formateur. ■

➤ Une convention entre l'ACPM et le comité des fêtes pour faire participer les habitants

Par ailleurs, afin de permettre aux habitants de la commune de participer au chantier, une convention a été signée entre l'ACPM et le



Le bar en tonneaux, réalisé par un élu et un bénévole avec des matériaux locaux

Comité des fêtes de Mouais, l'assurance du Comité des fêtes couvrant l'intervention des habitants adhérents. « Lors de la 1ère réunion pour informer du projet, très peu sont venus. Tout s'est joué lorsque le chantier a démarré et que l'on a donné rendez-vous aux habitants directement sur le chantier, avec démonstration de poses de bottes de paille ».

➤ Pas de dommage-ouvrage

Le choix de matériaux non industrialisés (paille, terre), ne répondant pas à l'époque* à des normes standard, mis en œuvre par des personnes non professionnelles (mais encadrées par des professionnels) a nécessité des démarches supplémentaires auprès du bureau de contrôle et des assureurs de certaines entreprises : charpentier par exemple. Ces démarches ont été effectuées par la SELA. Au final, la réalisation bénéficie de la garantie décennale pour tous les lots et il n'y a pas eu de réserves de la part du Bureau de contrôle.

Par contre, compte-tenu du tarif jugé prohibitif (> à 20 000 euros) et des réserves relatives à la technique de construction utilisée par l'assurance dommage-ouvrage (qui refusait de couvrir les murs), la commune a fait le choix de s'en passer.

*Les règles professionnelles paille sont sorties en janvier 2012. ■



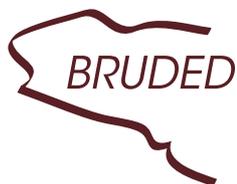
Le chantier de pose de l'isolation paille. Au final, 7% de la population de Mouais a participé à la construction de la salle

CONTACT :

Yves Daniel, maire / Tél. mairie : 02 40 07 73 41 / mairie.mouais@wanadoo.fr

BRUDED est soutenu par :





Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Communauté de communes de St Méen-Montauban (35)

Chantier d'habitants pour la construction du multi-accueil isolé en paille avec enduits terre

A Muël, la construction d'un multi-accueil en ossature bois et isolé en paille a mobilisé des habitants de la communauté de communes, encadrés par des professionnels, pour la pose de la paille et la réalisation des enduits terre.

Après la réalisation de sa bibliothèque avec un mur en bauge, la commune de Muël a souhaité prolonger l'utilisation de matériaux locaux, lors de la réalisation d'un multi-accueil porté par la Communauté de Communes. Au côté du choix d'un mode constructif en ossature bois isolé en paille, les élus ont souhaité mettre en place des chantiers d'habitants pour les impliquer dans le projet.

➤ Un cahier des charges écrit précis

La volonté de la maîtrise d'ouvrage était spécifiquement écrite dans le programme soumis aux équipes de maîtrises d'oeuvre : « Le bâtiment sera conçu à ossature bois et isolé en bottes de paille, selon les règles professionnelles de construction paille (janvier 2012). La mise en oeuvre de la paille sera réalisée de manière participative par des bénévoles (citoyens de la commune ou du canton) ou dans le cadre d'un chantier d'insertion, encadré par un artisan spécialisé dans cette technique « atypique ». La paille sera fournie par un agriculteur de la commune de Muël : il s'agira de paille cultivée et récoltée sur place sans l'utilisation de produits de traitement phytosanitaire. »

« Lors des entretiens pour sélectionner l'architecte et son équipe, tous ont été interrogés sur ce point » indique Marcel Minier,



Une quarantaine de personnes ont contribué aux chantiers paille et enduit terre

Maire de Muël. « Le fait que d'autres chantiers de ce type avaient eu lieu dans le réseau BruDED nous a convaincu de la faisabilité ».

➤ Un bureau de contrôle associé très en amont

Compte-tenu du caractère peu conventionnel de la construction, le Bureau de contrôle a été recruté très en amont, au tout début de la conception, afin de l'associer pleinement aux solutions techniques proposées par l'architecte.

➤ Un architecte impliqué, un DCE précis

L'architecte retenu (le Cabinet Ingrand) a été systématiquement force de proposition pour répondre aux souhaits de la Maîtrise d'ouvrage. Une attention particulière a été portée à la rédaction du dossier de consultation des entreprises. Le lot 6, qui concernait la pose de la

paille et la mise en œuvre des enduits terre, précisait :

« Le titulaire du lot devra dans le cadre de la mise en œuvre de paille et la réalisation des enduits terre intérieurs organiser et assurer l'encadrement d'un chantier participatif pour une équipe de 10 à 12 bénévoles. L'organisation du chantier sera effectuée en lien avec le maître d'Ouvrage. Ce dernier mettra à disposition une équipe de bénévoles dans le but de les former et de leur faire découvrir et acquérir des techniques de mise en œuvre de la paille et des enduits terre. Par ailleurs, l'entreprise aura la possibilité en accord avec la Maîtrise d'Ouvrage et la Maîtrise d'œuvre d'intégrer des stagiaires en formation éco-construction en complément au chantier participatif. Les chantiers participatifs ne concerneront pas les enduits à la chaux et les enduits de finitions intérieurs. »

➤ Des artisans volontaires, impliquant leur décennale

Ce sont les entreprises Echopaille (56) et Totem (35) qui ont obtenu le chantier. « Concrètement, que ce soit nous qui mettions la paille ou que nous soyons là pour encadrer la pose de la paille par des volontaires, le résultat est le même : nous devons être garant que la paille soit bien posée ! » explique Sébastien Chameroy. Du coup, Echopaille et Totem n'ont pas vu de souci à engager leur décennale sur les murs en paille réalisés. Par ailleurs, habitués à encadrer des chantiers collectifs chez des particuliers, les chantiers se sont particulièrement bien déroulés.

➤ Un appel à participation des habitants par la Communauté de communes

« Un de nos objectifs était de partager le projet avec les habitants » indique Marcel Minier. Du coup, le chargé de mission petite enfance a été chargé de réaliser 2 plaquettes : une expliquant la philosophie globale du projet, une invitant à s'inscrire aux chantiers participatifs. Quatre périodes de chantiers étaient prévues :



La terre de terrassement a été récupérée sur place pour fabriquer les enduits.

“ Un de nos objectifs était de partager le projet avec les habitants en les faisant participer à la mise en oeuvre de la paille et des enduits terre. ”

- Le chantier « paille » du mercredi 28 août au samedi 31 août puis du lundi 2 septembre au mercredi 4 septembre 2013.

- Le chantier « enduits terre » a eu lieu les vendredi 27 et samedi 28 septembre puis les vendredi 4 et samedi 5 octobre 2013

Au-delà de la plaquette, un communiqué dans les journaux locaux, des articles dans les bulletins municipaux et des informations dans les réseaux d'éco-construction ont été diffusés. « Le premier chantier paille n'a pas eu beaucoup de succès, sans doute dû à la proximité de la Rentrée scolaire » indique Marcel Minier. Reste qu'au final, sur les 4 chantiers, une quarantaine d'habitants ont participé. Là encore, le bouche à oreille et le contact avec le concret du chantier a fonctionné. Un succès.



Marcel Minier, Maire de Muel et Vice-Président de la communauté de communes

➤ Côté assurance

Côté assurance des personnes, un simple avenant de l'assurance de la Communauté de communes (CC) a suffi. Par ailleurs, un contact a été pris par la Communauté de communes avec la DIRRECTE pour lui expliquer le projet et s'assurer qu'il ne puisse pas lui être reproché de proposer du travail « au noir ». ■

Des circuits courts pour de l'emploi local



(c) BRUDED

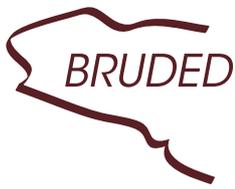
Au-delà du chantier participatif, tout a été mis en oeuvre pour mettre en oeuvre des matériaux locaux avec des entreprises du territoire : le bois utilisé, provenant de forêts du grand ouest, a été fourni par la scierie Hamon (Merdrignac-35) et la ouate de cellulose provient de l'usine Cellaouate (Morlaix-29). L'ensemble a été mis en oeuvre par l'entreprise Briéro (Mauron-56). La paille récoltée par un paysan d'une commune voisine a été mise en oeuvre par Echopaille (Larré-56) et les enduits terre (récupérée sur place) mis en oeuvre par Totem (Saint Gonlay-35). ■

CONTACT :

Marcel Minier, maire de Muel, Vice Président de la CC / Tél. mairie : 02 99 07 52 35 / mairie-de-muel@wanadoo.fr
Dany Crépin, responsable des services techniques / Tél. : 02 99 09 44 54 / dany.crepin@cc-pays-stmeen.fr

BRUDED est soutenu par :





Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Saint-Ganton (35)

Chantiers d'insertion, de formation et de bénévoles pour « l'école des habitants »

La structure du bâti est assez conventionnelle : une ossature bois isolée en ouate de cellulose et une partie des murs en brique. L'originalité du projet repose avant tout dans les 5 chantiers d'insertion, de formation et d'habitants qui ont apporté une formidable richesse au projet...

Le projet de cette petite commune de moins de 500 habitants s'illustre par une mobilisation très forte de nombreux acteurs : association des parents d'élèves, instituteurs, élus, et bénévoles.

► Une volonté collective des élus et habitants

Soutenus par des organismes institutionnels et professionnels variés, leur implication s'est tout d'abord traduite par un travail sur les différentes thématiques clefs (aspects fonctionnels des locaux et modes constructifs, ramassage scolaire, restauration, garderie) afin de définir des objectifs à atteindre et proposer des solutions. Dans les faits, il n'y a pas eu de cahier des charges précis pour recruter l'équipe de conception (architecte et ses bureaux d'études) mais les comptendus des différents groupes de travail précisaient assez clairement la volonté collective d'un bâtiment sain, construit avec des matériaux écologiques, chauffé avec des ressources renouvelables...

► 5 chantiers participatifs différents

C'est là que réside l'originalité du projet :

- 75 tonnes de briques de terre crue (BTC) ont été fabriquées puis posées par le chantier d'insertion **Nature et Mégalithes** et **Pierre Blandin**, artisan local, avec la participation des habitants ;
- 45 m² du mur de façade ont été



Tout au long du projet, de la conception à la réalisation, l'équipe municipale a su impliquer les acteurs du territoire

réalisés par les habitants avec des pierres provenant d'une ruine de la commune, offertes par une habitante ;

- une partie des meubles (bancs, porte-manteaux, armoires..) a été réalisée par la **Ressourcerie locale** ;
- des couvertures ont été tissées au crochet par des habitantes
- des espaces verts ont été conçus avec la **MFR de Messac**.

► 75 t de briques de terre !

« La visite de l'école de La Chevalerais avec le réseau BRUDED a été déterminante » explique Bernard Gefflot, maire. « Elle a tout simplement montré qu'il était possible de récupérer la terre des fondations lorsqu'elle est bonne pour fabriquer des briques de terre crue »

confirme Gilles Belleil, conseiller. Outre l'aspect esthétique, les BTC apportent un confort acoustique, régulent l'humidité et la chaleur... Dernier avantage : cette réutilisation évitait de nombreux mouvements de terre, liés à la situation du projet sur un terrain en pente.



Les BTC apportent un vrai plus dans une école de par leurs propriétés physiques

Après un accord du groupe de suivi, les élus contactent :

- le centre de formation **Noria et Cie** (Redon) pour effectuer une analyse de terre : celle-ci s'avère de bonne qualité pour la réalisation de BTC ;
- le Chantier d'insertion **Nature et Mégalithes** pour la fabrication ;
- la **Maison de l'emploi de Redon (MEDEFI)**, qui dispose d'une facilitatrice pour aider à la rédaction de clauses sociales dans les marchés publics ;
- un habitant, pour trouver un hangar où réaliser les BTC au sec ;
- l'association **Empreinte**, qui loue une presse à BTC.

L'ensemble des éléments étaient réunis.

En parallèle, le réseau BRUDED appuie l'architecte pour trouver des éléments de conception.

Un mix entre marché et convention



« Nous avons la crainte, qui s'est avérée totalement infondée, que Nature et Mégalithes, qui n'avait jamais fait de BTC n'arrive pas à s'en sortir dans les délais impartis ». Du coup, l'appel d'offre pour les BTC a été lancé avec 50% en commande fixe et 50% en option, « dans le cas où il y aurait défaillance de l'association d'insertion ».

En pratique l'option n'a pas été utilisée. Le « binôme » Pierre Blandin, artisan, et l'équipe de Nature et Mégalithes a très bien fonctionné. En amont, Pierre Blandin, en tant que formateur de Noria et Cie, est venu former les encadrants du chantier d'insertion. ■

➤ Chantier d'habitants et chantier d'insertion pour la réalisation

Les chantiers s'organisent. L'équipe d'élus et d'habitants en charge du projet ont invités les habitants, jeunes, ados, adultes à venir participer à la fabrication des BTC. Le reste des BTC a été construit par Nature et Mégalithes. Dans les deux cas, Pierre Blandin, artisan de Plessé (44) retenu pour le marché, a participé activement à l'accompagnement des chantiers.

➤ Un mur en pierre entièrement réalisé par des bénévoles



Les habitants se sont relayés pour réaliser 45m² de façade (750h de bénévolat)

« Saint-Ganton est un village en pierre. L'idée de faire un bâtiment sans pierre, pour des motifs économiques, nous semblait incohérent » indique le maire. La commission bâtiment décide donc de réaliser la totalité du mur en pierre par une équipe de bénévoles. « Notre choix a été conforté par la présence de 3 maçons de la commune sur lesquels on pouvait compter » poursuit René Bourel, adjoint. « Au final, par groupe de 6, des habitants se sont relayés de la fin mars à début juillet pour réaliser le mur » conclut Bernard Gefflot.

➤ Des meubles avec la ressourcerie locale

« La réflexion sur le mobilier de l'école s'est faite dans le prolongement de notre démarche sur la santé. Nous avons mis tout en œuvre pour que l'école soit saine et n'émette pas de polluants dans l'air. Notre crainte était de voir nos

efforts réduits à néant avec l'achat de meubles neufs sur catalogue » indique le maire. Du coup, lorsque Gilles Belleil propose de creuser la solution de meubles de récupération, l'idée est prise très au sérieux par le reste du groupe de suivi. Une démarche est entreprise avec la Ressourcerie locale qui gère un magasin faisant du neuf avec du vieux : « **Mod'recup** » à Bain-de-Bretagne.

Pour des raisons d'ergonomie (confort des enfants, meubles à soulever lors du ménage...), le projet se limite à la réalisation de bancs, armoires, étagères et portes-manteaux. « Mais, avec plus de temps, nous aurions pu aller plus loin » estime Bernard Gefflot.



Un mobilier sain et de caractère ...

➤ Un chantier de formation avec la MFR pour la réalisation des espaces verts

Pour la réalisation des extérieurs, après une réunion du groupe de travail communal définissant les priorités (plantes nécessitant peu d'entretien en taille, arrosage ...), la municipalité a pris contact avec les enseignants de la MFR de Messac qui ont donné ce cadre d'étude et de réalisation à leurs élèves.

Une fois la proposition validée en mairie, le chantier s'est déroulé sur une journée de juin 2013. ■



Travaux pratiques pour les élèves de la MFR et aménagements peu coûteux pour la commune... tout le monde y gagne !

CONTACT :

Bernard Gefflot, maire / Tél. mairie : 02 99 08 78 69 / mairie.st-ganton@wanadoo.fr

BRUDED est soutenu par :





Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Vignoc (35)

Une démarche de bois local pour la réalisation de ses aménagements

Dans le cadre du réaménagement du bourg de Vignoc, la commune a souhaité mettre en œuvre une démarche de valorisation du bois local pour la construction d'une passerelle et de l'arrêt de car, réalisé en s'inspirant fortement de celui qui existait du temps du passage du Tramway au cours de la première moitié du 20^{ème} siècle.

Dans le cadre du réaménagement du bourg, la commune de Vignoc a souhaité mettre en œuvre une démarche de valorisation du bois local. Dans les faits, cela s'est concrétisé de 2 manières. « Pour la mise en œuvre de l'estacade, avec l'aide d'Abibois, nous avons intégré dans le marché la volonté de bois locaux non traités (essences naturellement durables). Par ailleurs, nous avons sorti du marché la réalisation de l'abri de car en bois, pour le confier à une association » explique Aude Pelichet, adjointe.

➤ Une convention avec l'association

« L'idée date de 2010 d'une discussion avec l'association intercommunale de connaissance du patrimoine Le Bas Champ » précise Aude Pelichet. L'association proposait que l'abri du car Illeloo (CG35) soit réalisé dans l'esprit de la halte du petit tacot, le tramway d'Ille-et-Vilaine (ancêtre du TIV et de Illeloo) qui a fonctionné jusqu'en 1950 et qui faisait halte à Vignoc, au Pont. Un plan de construction des arrêts de tramway de l'époque est récupéré aux Archives départementales et un échange avec l'association « Des hommes et des arbres » assure la municipalité de la faisabilité du projet. Du coup, lors de la réalisation des marchés pour le réaménagement du bourg, « la décision a été prise de sortir du marché la réalisation de l'abri de car » indique Aude Pelichet.



Le nouvel arrêt de car est réalisé avec du châtaignier directement prélevé sur la commune

Par convention, la commune a décidé de confier la réalisation de l'abri de car à l'association « Des hommes et des arbres ». L'association dispose d'une garantie décennale (MAIF) pour ses réalisations. Par ailleurs, les bénévoles qui participeraient au chantier collectif sont couverts par l'assurance de l'association.

Côté technique, le bois a été exploité dans une haie communale de châtaigniers, au cœur d'un lotissement. La coupe s'inscrit dans le cadre de la bonne gestion de la haie. Le bois, débité directement sur place pour faire les différents poteaux et supports, sera ensuite assemblé sur le chantier de l'abri de car, à 1,5 kms de là : « On peut difficilement faire plus local ! » commente François Beau, salarié.

Une délibération pour les bois locaux



A l'image d'une trentaine de communes adhérentes de BRUDED, Vignoc a délibéré pour interdire les bois exotiques et privilégier l'usage de bois locaux et non traités dans les opérations communales d'aménagement et d'urbanisme. ■

Ensuite, il sera enduit avec des pigments naturels « pour aller jusqu'au bout de la démarche ».

↗ Une animation autant qu'une réalisation

L'objectif de l'association est « la sauvegarde et la promotion des savoir-faire traditionnels liés au travail du bois ». De fait, « nous sommes autant là pour faire que pour transmettre et faire participer » ajoute Antoine Maussion, trésorier de l'association.

Un premier appel a été lancé par mail pour venir sur le chantier deux vendredi après-midi à quinze jours d'intervalle en février. « Une poignée de personne est venue à chaque fois », précise François Beau. Mais l'appel a sans doute souffert du mauvais temps, particulièrement pluvieux et venteux, et du site où se fait la coupe des chataigners, peu visible. Les prochains chantiers seront plus visibles, puisque sur le lieu même de construction de l'arrêt de car.

L'association a également mené la restauration du lavoir de Rannée

“ Notre volonté est de redonner au bois de bocage ses lettres de noblesse, et de montrer qu'il peut être utilisé en bois d'oeuvre, comme le pratiquaient nos anciens ”



Aude Pelichet, adjointe

© CCVJ

(35), en plein cœur de bourg « qui a créé une véritable émulation auprès des habitants et des scolaires ».

↗ Du bois du grand ouest pour la passerelle

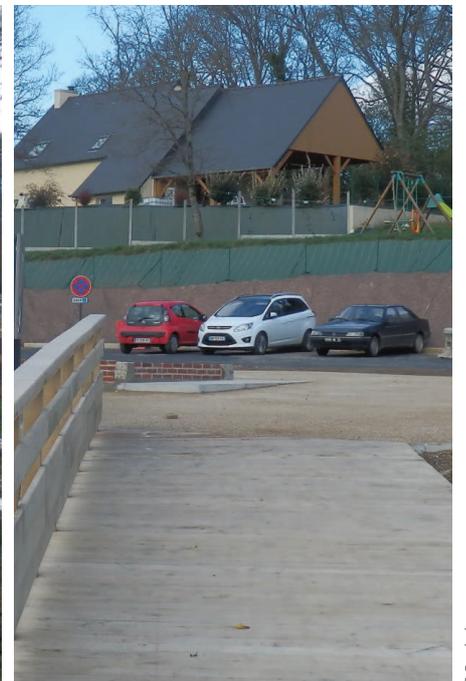
Pour la réalisation du platelage reliant le bourg au pont, la commune a intégré dans le marché, avec l'aide de Abibois, la volonté d'un approvisionnement en bois local et d'essences naturellement durables.

« Eiffage qui a obtenu le marché a sous-traité cet aménagement à SLE (Nantes) qui a répondu à notre attente en commandant le bois (chêne, acacia,) auprès

d'une scierie s'approvisionnant presque exclusivement en bois du grand ouest (Grouazel, St Sauveur des Landes, 35) » explique Aude Pelichet, adjointe. ■

Les coûts

- Réalisation de l'arrêt de car, incluant animation pour les scolaires, portes-ouvertes : 10 000 € TTC
- Réalisation de la passerelle (bois et main d'oeuvre) : 133 303 € HT. ■



© BruDED

Réalisée en chêne prélevé dans des forêts du grand ouest, la passerelle permet de relier le centre bourg (commerces, services) au pont (arrêt de car, parking de covoiturage).

CONTACT :

Aude Pelichet, adjointe / Tél. Mairie : 02 99 69 82 46 / mairie.vignoc@wanadoo.fr

BRUDED est soutenu par :



Fiche projet • février 2014



www.bruDED.org / 2